

Fonction de la CRC

- La cote R est un instrument dont se servent les universités pour faire la sélection des candidats dans les programmes contingentés, et non les collèges.
- Un collège ne calcule pas lui-même la cote R, il n'intervient pas non plus dans les variables qui entrent dans son calcul.

La cote R en résumé

- **L'écart entre la note d'un étudiant et la moyenne des notes dans son groupe** : plus la note d'un étudiant se distingue avantageusement de la moyenne de son groupe, plus la cote R a des chances d'être élevée.
- **La façon dont les notes dans un groupe se répartissent autour de la moyenne (l'écart-type)** : plus les notes de l'ensemble du groupe sont rapprochées de la moyenne, plus la cote R d'un bon élève a des chances d'être élevée.
- **La force relative des étudiants du groupe telle que traduite par leurs résultats du secondaire** : plus les résultats des élèves de son groupe étaient bons au secondaire, plus la cote R d'un élève a des chances d'être élevée.

DU NOUVEAU DANS LE CALCUL DE LA CRC (POUR A-2018)

Équité de la CRC

- CRC initiale : bon outil pour **classer** les candidats et prédire leur réussite à l'université.
- Toutefois, plusieurs acteurs des milieux collégiaux et universitaires sont d'avis que les modalités initiales du calcul de la CRC **ne sont pas pleinement équitables** pour certains étudiants, en particulier pour ceux qui :
 - Cheminent dans des groupes homogènes forts au collège.
 - Souhaitent être admis à l'université dans les programmes hautement contingentés.

Une mesure est équitable si :

- Elle évalue le rendement réel de l'étudiant au collégial.
- Elle ne contient pas de biais qui proviendrait des caractéristiques des groupes.

Composantes du calcul révisé : $CRC = ((Z_{col} \times IDGZ) + IFGZ + 5) \times 5$, ou :

- IDGZ = indicateur de dispersion de groupe basé sur l'écart-type des cotes Z au secondaire des étudiants qui compose le groupe.
- IFGZ = indicateur de force de groupe basé sur la moyenne des cotes Z au secondaire des étudiants qui compose le groupe.

$$Cote Z : \frac{X - Moyenne du groupe}{Écart type}$$

Avantages du calcul révisé :

- Toutes les mesures qu'elle comprend sont exprimées en **cote z**.
- S'appuie sur une analyse théorique qui, démontre son **équité**.
- Rend caduque la bonification automatique associée à certains programmes d'études.
- Indépendante des changements de notation pouvant survenir au secondaire d'une cohorte à l'autre.
- Maintient à peu près les valeurs de référence de la CRC initiale.

Calendrier de mise en œuvre et modalités d'implantation :

- 16 juin 2017 : annonce officielle de l'entrée en vigueur du calcul révisé.
- Automne 2017 : entrée en vigueur dans les collèges de la CRC révisée.
- Effectif à compter du calcul des étalons de janvier 2018.
- Calcul établi rétroactif avec la formule révisée.
- Application rétroactive du calcul révisé sur 9 trimestres (A-2014 à E-2017) sans effet à la baisse sur la CRC déjà acquise dans chacun des cours.
- Automne 2018 : admission universitaire sur la base du calcul révisé.

À SAVOIR

La plupart des cotes de rendement pour l'ensemble d'un dossier collégial se situent entre 15 et 35, voici un cadre de référence illustrant cet ordre de grandeur :

CRC		Notes en %
Entre 32 et 35	Notes très supérieures à la moyenne	85 % et plus
Entre 29 et 31.9	Notes supérieures à la moyenne	80 % et 85 %
Entre 26 et 29.4	Notes au-dessus de la moyenne	75 % et 80 %
Entre 20 et 25.9	Notes dans la moyenne	65 % et 75 %
En bas de 20	Notes plus faibles que la moyenne	65 % et moins

CRC et la moyenne du groupe

- La moyenne du groupe qui apparaît à votre relevé de notes est calculée à partir de tous les résultats des étudiants inscrits au cours.
- La moyenne du groupe utilisée pour le calcul de la CRC tient compte des résultats des étudiants qui ont obtenu des notes de 50% et plus.
- Pour les professeurs qui enseignent le même cours à deux ou trois groupes à la même session, la moyenne du groupe utilisée pour le calcul de la CRC se fait à partir de l'ensemble des étudiants inscrits à ce cours (exemple : biologie générale (101-NYA-05), 3 groupes de 30 étudiants à la session d'automne avec le même professeur, la moyenne du groupe sera calculée à partir des 90 étudiants).

CRC globale

- Ensemble des cours faits au collégial.

CRC moyenne par programme

- Cours d'un programme (incluant cours de base et cours liés au programme);
- Pour être calculée, il faut avoir fait un minimum de 16 cours dans le même programme;
- Tous les cours de formation générale sont toujours contributives au calcul de chacune des CRC moyennes présentes au dossier de l'étudiant.

CRC structures d'accueil

- Correspond à l'ensemble des CRC cumulées pour les préalables universitaires.

Le calcul de la CRC est calculé 4 fois par année et pour les 5 derniers trimestres

- Début octobre;
- Fin-janvier (cote R provisoire);
- Début février (cote R utilisée pour l'admission de l'automne);
- Mi-juin.

Pondération des échecs

- Une cote de rendement (cote R) est calculée pour chaque cours suivi (excluant les cours de mise à niveau, etc.), puis est pondérée par le nombre d'unités rattachées à ce cours.
- Dans le cas des cours échoués, la pondération est de 0.25 pour les cours échoués durant le premier trimestre collégial, et de 0.50 pour les échecs subséquents.
- La CRC est donc la moyenne pondérée des cotes de rendement calculées pour chaque cours pour lesquels on a une cote de rendement valide.
- Dans le cas d'un changement de programme, une CRC est calculée pour chaque programme en plus d'une CRC globale. Il est important de souligner que tous les cours de formation générale demeurent contributives au calcul de la CRC du nouveau programme.

Cours exclus du calcul de la cote R (valeur 99,999)

- Cours de mise à niveau;
- Cours qui comptent moins de 6 notes supérieures ou égales à 50%;
- Quand tous les étudiants ont obtenu la même note, ex. :80%.

L'importance des cours (exemple de pondération)

- Français (2,66 ou 2,33 ou 2 unités) - Philosophie (2,33 ou 2 unités) - Éducation physique (1 unité)